

Référence dossier : PU/2023/68

Objet : réaction du Gracq de Braine-le-Comte à la demande de permis d'aménagement d'un parc urbain

Le GRACQ, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux conséquences des projets urbanistiques sur la mobilité.

Le présent projet consiste en l'aménagement d'un parc urbain. Notre groupe soutient bien évidemment le développement de ce type de projets et les remarques ci-dessous sont émises à titre de remarques constructives.

Nous notons que cinq arceaux vélos ont été prévus en entrée de parc. Le projet indique également que les barrières à l'intérieur du parc pourront servir de points d'accroche aux vélos. Sauf erreur, aucune barrière à l'intérieur du parc ne semble prévue. Il nous paraîtrait effectivement intéressant de prévoir quelques points d'accroches supplémentaires à proximité de la zone de jeu.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la nécessité de permettre aux cyclistes de continuer à traverser la zone de part en part avec possibilité de se réinsérer dans la circulation dans des conditions correctes de sécurité.

Enfin, un point plus technique consiste à discuter le parti pris quant au revêtement des cheminements cyclo-piétons. Le béton coulé doit, selon nous, être évité pour au moins trois raisons : bilan carbone catastrophique (1 m³ de béton = entre 500 et 1000 kg de CO² équivalent) ; non drainant ; non compatible avec les principes de l'économie circulaire. Des alternatives existent : dolomie, revêtement 'green-road', dalles de béton de réemploi (exemple concret : Eurodal)...